

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 08 FEVRIER 2024

Date de convocation :

01/02/2024

Affichée le : **01/02/2024**

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

L'an deux mille quatre le jeudi 08 février à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme de MICHIEL, Mr GENEST, M. PIERRE, Mme BATAILLE, Mme MARTIN, M. VIEL, Mme JEANNE, M. LEJEUNE

A été élue secrétaire de séance : Mme MARTIN

Nombre de membres :

En exercice : **9**

Présents : **9**

Votants : **9**

1/ approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023 :

Le procès-verbal est adopté, Mme MARTIN s'abstient car elle était absente à cette réunion.

2/ Intégration de la commune de Saint Sylvain à la CDC Val ès dunes :

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la CDC du 30 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal de Canteloup vote à l'unanimité CONTRE l'intégration de la commune de Saint Sylvain à la CDC Val ès dunes.

3/ Association Tulipes en Val ès dunes :

L'association cultive un champ de tulipes sur le secteur de Val ès dunes au profit de la recherche contre le cancer. En 2024, la plantation de 52 000 bulbes est prévue.

L'association propose un contrat vase pour un montant de 80 € et/ou le vote d'un don supérieur.

La subvention sera votée lors du vote du BP 2024 le 28 mars, il sera proposé un don de 150 €.

4/ Effacement de réseaux rue du Champ Roger :

Le SDEC demande au conseil municipal de délibérer après la fin de l'étude définitive.

Le coût total de cette opération est de **117 143.28 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique et sur le réseau de télécommunication est de 50 %.

La participation communale s'élève donc à **48 809.70 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 928.58 €,

autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

autorise le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR,
sollicite une subvention APCR annuelle au Département pour ce projet,
autorise Madame le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Questions diverses :

- Transfert de la police de la publicité au Maire : La CDC Val ès dunes étant compétente en matière de PLUi, cette compétence est transférée d'office au Président de la CDC. Madame le Maire va rédiger un courrier mentionnant son opposition.
- Travaux cheminement piéton : Les travaux sont réalisables malgré le refus des riverains qui n'ont pas accepté la proposition du Département, à savoir l'achat par le Département d'une bande de terrain datant de 1971. Réunion de début de chantier le 13 février à 14h00.
- Travaux du cimetière : La période de dépôt des devis a été prolongée par l'Atelier du Jonquet.
- Gendarmerie : des formations concernant les incivilités sont proposées aux conseils municipaux.
- CCID : la commission doit être réunie, avec la présence cette année du technicien géomètre du cadastre, plusieurs dates vont être proposées.
- Boîtier électrique de l'église : il a été détérioré, faire une déclaration auprès de l'assurance si cette dégradation peut être prise en charge.
- Devis logiciel cimetière : Odyssee Informatique est venu faire une présentation, le devis sera envoyé rapidement.
- Site internet : vérifier l'accessibilité aux différents handicaps, qui est obligatoire.
- Vidéo surveillance : commencer à demander des devis.
- Salon des collectivités le vendredi 05 avril au Parc Expo à Caen.
- Association des Maires Ruraux : une facture a été envoyée via Chorus alors que les communes n'ont pas encore adhéré. La commune de Canteloup ne souhaite pas adhérer pour le moment à cette nouvelle association.
- Remarque : des chocolats sont offerts aux enfants de l'école de Canteloup alors que rien n'est organisé pour les enfants de la commune : discussion sur ce qui a été proposés il y a quelques années. Difficulté de recenser tous les enfants, pas de lieu intérieur pouvant réunir plus de 19 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire

Mme MARTIN

Le Maire

Mme de GIBON



Les conseillers,

M GENEST

M. LEJEUNE

M. PIERRE

Mme de MICHIEL

M. VIEL

Mme JEANNE

Mme BATAILLE